

COMMUNIQUÉ EN SOUTIEN AUX EXILÉ·E·S DE LA RUE ARAGO

Le 22/07/2022

Le 08 juillet 2022, sollicité en référé par la Mairie de Cayenne, le Tribunal Administratif a estimé que les exilé.e.s qui vivaient à l'angle des rues Arago et Lalouette devaient quitter les lieux, à savoir le trottoir, sous peine de 100€ par jour de retard... Le 20 juillet 2022 au soir, Mme Trochimara, Maire de Cayenne, s'est rendue sur place pour inciter les personnes étrangères revenues sur les lieux à les quitter, à la suite de quoi elle a annoncé par voie de communiqué entamer une « grève de la faim illimitée » pour protester contre cette situation.

Face à cet enchaînement d'évènements, nos associations restent pleinement mobilisées dans leurs missions d'aide à tou.te.s ces exilé.e.s en situation de grande précarité. Premièrement, nous déplorons vivement la décision du Tribunal Administratif qui, encore une fois, vient ajouter de la précarité à la précarité pour toutes ces personnes en grande difficulté, et fait abstraction des responsabilités de l'Etat et des collectivités locales dans l'accueil et la mise à l'abri des personnes exilées, et notamment des demandeurs d'asile, leur accompagnement social et la mise en application au quotidien de valeurs d'humanité et d'égalité.

Nous condamnons également la démarche de la Mairie de Cayenne, qui, au lieu d'assister et de soutenir les personnes les plus précaires de son territoire, cherche à en faire les boucs émissaires de problèmes "d'insalubrité" et "d'ordre public" relevant de ses compétences.

Car enfin pourquoi ces personnes vivent dans la rue ? Parce que les autorités ne les prennent pas en charge. Parce que les lois successives relatives au droit au séjour et à l'asile ajoutent toujours plus d'obstacles à l'intégration des personnes exilées dans notre pays. Parce que les autorités les maintiennent dans des conditions de vie inacceptables.

Nos associations tiennent par ailleurs à rappeler quelques évidences : On ne vit pas dans la rue par choix, de la même manière qu'on ne fuit pas son pays par caprice ou par plaisir. On fuit parce qu'on est persécuté, pour ses idées politiques, son orientation sexuelle, ses croyances, parce qu'on souhaite échapper à une situation de conflit ou simplement parce qu'on cherche à offrir une vie décente à ses proches, à survivre. Il ne relève pas du maire d'une commune de stopper les conflits ou d'influer sur le cours du monde et des grands mouvements de migration qui l'ont toujours irrigué.

A rebours des discours stériles, nous appelons à la mise en place de politiques humanistes, pour mettre la dignité, l'accueil et la protection des personnes qui cherchent refuge en Guyane au cœur des politiques publiques, à l'instar du soutien quotidien et souvent discret apporté par des personnes solidaires.

Nos organisations exigent donc que la loi s'applique en Guyane, et que l'Etat mette en place les dispositifs relevant de ses compétences, avec :

- Dans un premier temps, l'hébergement d'urgence et l'accompagnement de tous les demandeurs d'asile actuellement à la rue ;
- Dans un second temps, la réalisation d'un plan cadre organisant l'hébergement de tous les demandeurs d'asile sur le territoire durant leur procédure.

Nous demandons également que les collectivités locales, s'impliquent activement dans le soutien à la mise en œuvre de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile, dans le respect de leurs droits. Car il relève de leur compétence de mettre en place des politiques pragmatiques et constructives, telles que la mise à disposition de structures permettant de répondre aux besoins élémentaires des personnes vivant dans la rue, quelles qu'elles soient (hygiène, sécurité, accès à l'eau, etc...). De la même manière que nous sommes tous concernés en tant que simple citoyen, les collectivités locales ont un rôle central à jouer dans la mise en place des conditions du vivre ensemble que notre territoire mérite.

Associations signataires : La Cimade Guyane / Médecins du Monde / Section de Cayenne de la Ligue des Droits de l'Homme / Réseau Education Sans Frontières / Comede

Contacts presse :

- Matthias Geraud (Président groupe local Guyane de la Cimade) - 0694 46 35 43 - guyane@lacimade.org
- Aude Trépont (Coordinatrice générale Délégation Médecins du Monde Guyane) - 06 94 22 17 72 - aude.trepont@medecinsdumonde.net